

**Délibération n° 2015-2 CTRL en date du 8 janvier 2015  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
procédant à des inscriptions et des radiations  
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles,

Considérant, d'une part, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs sous contrat professionnel pratiquant le basketball, le football, le rugby ou le volleyball, après consultation des ligues compétentes pour ces sports ;

Considérant, d'autre part, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs qui ont mis un terme à leur carrière de sportif de haut niveau, dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié, ou en raison de leur inclusion dans le groupe cible de la fédération internationale dont ils relèvent.

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2** : Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3** : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n°54 rectifiée, susvisée.

**Article 4** : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 8 janvier 2015.

Le Président  
de l'Agence française de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS

**Annexe 1 à la délibération n° 2015-2 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 8 janvier 2015 : inscription de sportifs dans le groupe cible**

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
BASKETBALL	M.	<b>BROUSSARD</b>	<b>AARON</b>
BASKETBALL	M.	<b>KING</b>	<b>SHAWN</b>
FOOTBALL	Mme	<b>BUTEL</b>	<b>ANNAIG</b>
FOOTBALL	M.	<b>GERMAIN</b>	<b>VALERE</b>
FOOTBALL	M.	<b>PETRIC</b>	<b>DENIC</b>
RUGBY	M.	<b>BARRAQUE</b>	<b>JEAN-PASCAL</b>
RUGBY	M.	<b>FLOCH</b>	<b>ANTONY</b>
RUGBY	M.	<b>GRANOUILLET</b>	<b>MAXIME</b>
RUGBY	M.	<b>KRUGER</b>	<b>JUANDRE</b>
VOLLEYBALL	Mme	<b>DEMBELE</b>	<b>TETET</b>
VOLLEYBALL	Mme	<b>ORLE</b>	<b>MAEVA</b>

**TOTAL**

11 sportifs

**Annexe 2 à la délibération n° 2015-2 CTRL du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 8 janvier 2015 : radiation de sportifs du groupe cible**

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
ATHLETISME	Mme	<b>LESUEUR</b>	<b>ELOYSE</b>
ATHLETISME	Mme	<b>NANA DJIMOU IDA</b>	<b>ANTOINETTE</b>
BASKETBALL	M.	<b>FINLEY</b>	<b>MORRIS</b>
PENTATHLON	M.	<b>HOLYST</b>	<b>MAURIN</b>
PENTATHLON	M.	<b>PATTE</b>	<b>CHRISTOPHER</b>
SKI	M.	<b>BOUILLOT</b>	<b>ALEXANDRE</b>

**TOTAL**

**6 sportifs**